



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval demande à la Ville de bonifier son Règlement de contrôle intérimaire (RCI) M.R.C.L.-11 afin d'y inclure près de 96% des milieux humides de son territoire**

**Laval, le 19 novembre 2020** - Le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) M.R.C.L.-11 adopté par la Ville de Laval à l'été 2020 prévoit la conservation de 67% de la superficie des milieux humides connus sur l'île Jésus et celles qui l'entourent. Pour le CRE de Laval, c'est un pas dans la bonne direction, mais il estime que ce sont plutôt 96% des milieux humides qui possèdent une valeur écologique justifiant leur conservation.

#### **Un portrait détaillé des milieux humides**

Le CRE de Laval fonde cette affirmation sur son étude détaillée des milieux humides lavallois. Son mémoire, intitulé ***Le grand intérêt des derniers milieux humides de Laval***, recense les plus importants milieux humides qui n'ont pas été inclus au RCI. Le CRE de Laval invite ainsi la Ville à considérer la protection des **461 hectares de milieux humides supplémentaires** présentés dans ce mémoire, en particulier le long des ruisseaux et dans certaines Zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) où aucun milieu humide n'est conservé.

Ce mémoire est déposé dans le cadre des consultations menées par la Ville sur son RCI, qui représente l'étape préalable à l'adoption de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce plan, prévu pour 2022, doit présenter une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des milieux humides et hydriques, comprenant un plan d'action et des mesures de suivi pour l'intendance de ces habitats, et sera arrimé au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

#### **Des milieux d'importance oubliés**

Alors que Laval a déjà perdu plus de 700 hectares de milieux humides au cours des 30 dernières années et que la planète fait face aux crises simultanées de la perte de biodiversité, des changements climatiques et des inondations, il est étonnant de constater que 534 hectares de milieux humides sont considérés par la Ville de Laval comme possédant une trop faible valeur écologique pour justifier qu'on leur attribue un statut de protection en vertu du RCI et du Schéma d'aménagement.

En brossant un portrait détaillé des milieux humides oubliés par le RCI, dans le but de faire valoir leur potentiel de conservation, le CRE de Laval a dénoté plusieurs lacunes dans la méthodologie utilisée par la Ville, notamment une surévaluation de la superficie nécessaire à l'obtention d'une note

parfaite, de même que l'absence de données sur la diversité floristique des milieux humides. Ce dernier point est déconcertant, compte tenu du fait que le CRE de Laval s'affaire depuis plusieurs années à inventorier la flore des milieux humides partout sur l'île Jésus pour le compte de la municipalité. La révision des critères inclus dans la grille d'évaluation des milieux humides devrait prendre en compte les modifications suggérées.

### **Pour une vision d'ensemble**

Le CRE de Laval invite la Ville de Laval, qui est la première au Québec à se doter d'un RCI sur les milieux humides, à poursuivre sa démarche inspirante pour les autres municipalités en dotant son futur PRMHH de cadres de gestion assurant une forme d'intendance sur l'ensemble des milieux humides de son territoire. Les milieux humides soumis au développement immobilier, ceux situés en terres privées ou en zone agricole, ceux nécessitant une restauration, ou encore les bassins de rétention sont autant de types de milieux humides qui requièrent un cadre de gestion si l'on souhaite pérenniser et bonifier leurs fonctions écologiques.

Outre la préservation de la biodiversité, les services écosystémiques que les milieux humides nous rendent vont de l'approvisionnement en eau de qualité aux bienfaits sur la santé des populations humaines et ont une valeur inestimable qui a longtemps été occultée par les impératifs du développement. Les gouvernements de tous les paliers ont aujourd'hui le devoir moral d'agir pour assurer l'intégrité de ces écosystèmes au bénéfice de la population et de la biodiversité.

L'ajout de ces 461 hectares de milieux humides au RCI, au PRMHH et au schéma d'aménagement permettrait à la Ville de Laval de tendre vers un minimum de 17 % de sa superficie en aires protégées. Le CRE de Laval offre à nouveau sa collaboration à la Ville pour l'élaboration de plans d'action qui incarneraient la vision stratégique « **URBAINE DE NATURE** » qu'elle s'est donnée.